

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 14 NOVEMBRE 2018**

Date de convocation : le 7 novembre 2018

Le mercredi 14 novembre 2018 à 18 H 30, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON
Franck RONZE

Mairie de BAS EN BASSET
Bernard CHAPUIS
Gilles DAVID

Mairie des VILLETES
Thierry VACHER
Marc PREBET

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Didier ROUCOUSE
Dominique FREYSSNET

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOL

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Iwan MAYET
Alain MARQUET
Claude GRAC
Michel ROBIN
Gilbert SOULIER

B) les délégués suppléants ci-après :

Xavier LIOGIER

C) Participaient également à la réunion

Eric CHEVALIER	Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon
Olivier DUBOEUF	Directeur adjoint commune de Monistrol
Caroline PICOT	Secrétaire

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de BEAUZAC
Marc MILLION

Mairie d'AUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
René BEAU

Suite à une panne informatique ayant entraîné la perte de l'enregistrement sonore du dernier comité syndical, le compte-rendu ne peut être aussi exhaustif que les précédents.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Messieurs René BEAU du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP), Alain BONNEFOY de la Mairie de D'AUREC SUR LOIRE, et Monsieur Marc MILLION de la Mairie de BEAUZAC, ainsi que Monsieur Bruno PAULET, Trésorier.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 27 juin dernier dont chaque délégué titulaire a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Franck RONZE est désigné comme secrétaire de séance.

--- --

1. Ouverture de crédit et autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget

Monsieur le Président rappelle, que conformément aux dispositions de l'article L-1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La limite budgétaire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement se situe à 25% des crédits d'investissement 2018 diminués de l'annuité en capital de la dette (10 000€).

Il invite donc le comité à l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 2 500€ au chapitre 21 pour parer à l'éventualité d'une panne matérielle ou toute autre réparation nécessitant le renouvellement d'équipements.

Le comité approuve à l'unanimité.

Points divers

Changement de logiciel à la station

Concernant le passage aux communications numériques, le SELL lance l'investissement cette fin d'année 2018 et les travaux d'investissement au SYMPAE vont suivre. Après analyse de plusieurs devis, il ressort que le coût total est plutôt de l'ordre de 20 k€ pour 10 k€ au budget investissement (la mise à jour du logiciel étant très onéreuse et incontournable pour presque 7000€).

Aussi, la première phase concernera la modification du système du SYMPAE avec la sécurisation des sauvegardes, la mise à jour du logiciel et la modification du site de « Secours Loire ». Et, dans un deuxième temps (fin 1^{er} semestre 2019), les modifications des sites du Secours Loire, du Puits du Vert, du Réservoir des Plats, de la Roche, de Piroles, de Croix Blanche seront affectées au budget 2019.

Qualité de l'eau

Suite aux remarques et réclamations de certains usagers de Monistrol sur Loire, le Président a organisé une réunion le 03 octobre 2018 avec le SELL, la Mairie de Monistrol sur Loire et l'ARS. Un récapitulatif de toutes les actions effectuées depuis juin 2018 a été présenté par le SELL dont la mise en place du floculant, du KMnO4 et du charbon actif dans le traitement de l'eau pour abaisser au

maximum le taux de matières organiques présentes dans l'eau brute et les nettoyages des réservoirs d'eaux brutes et d'eaux traitées.

Une étude a aussi été présentée par l'ARS. Elle concerne, entre autres, le bilan entre 2014 et 2018 sur la qualité de l'eau brute et sur le COT présent dans l'eau traitée. L'étude porte sur des analyses relatives aux stations de traitement d'Aurec, de Monistrol sur Loire et de Saint-Just Malmont. De plus, l'ARS a suggéré de continuer la mise en place de re-chlorations sur certaines parties du réseau de Monistrol, tout en rappelant que l'eau distribuée aux usagers ne présentait pas de problème sanitaire. Il a été décidé que cette réunion d'échange soit renouvelée tous les 6 mois afin de réaliser un point semestriel.

Loi NoTre

Le Président demande à Monsieur FREYSSINET de faire un point sur la loi NoTre, il répond qu'il n'y a pas eu de réelle évolution par rapport au dernier comité syndical du 27 juin dernier.

Le prochain comité est prévu le 6 février 2019 à 18 h 30.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h15.

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
ET D'ADDUCTION D'EAU
S.Y.M.P.A.E.
Hôtel de Ville
7, avenue de la Libération
BP 20019
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Le Président,



Gilles LAURANSON